

Bulletin d'inscription

Pour vous inscrire, merci de compléter ce bulletin et nous le retourner sous enveloppe timbrée à l'adresse du Centre d'examens de santé.

Vos coordonnées

*Nom *Prénom

*Nom de naissance

*Date de naissance ____/____/_____

*Adresse

*Code postal *Ville

*Téléphone Portable

*Champs obligatoires.

Vos préférences pour un rendez-vous (cochez 2 cases)

Lundi Mercredi Vendredi
 Mardi Jeudi

Dates impossibles du ____/____/_____
au ____/____/_____

Votre rendez-vous
vous sera confirmé
par courrier / par mail

Pour inscrire vos enfants de 6 à 17 ans

*Nom *Prénom

*Date de naissance ____/____/_____

D'autres personnes de votre entourage peuvent bénéficier d'un examen de prévention en santé.
Ces personnes peuvent s'inscrire directement auprès du Centre d'examens de santé.

Votre adresse postale, mail ou vos coordonnées téléphoniques pourront être utilisées par les professionnels du centre d'examens de santé pour vous contacter dans le cadre de cet examen de prévention en santé.

Mentions légales

L'Assurance maladie propose à ses assurés la réalisation de l'examen de prévention en santé et son suivi en centre d'examens de santé. Cet examen implique un traitement de données à caractère personnel vous concernant, dont la mise en œuvre est nécessaire au respect d'une mission d'intérêt public. Les données nécessaires au traitement de votre dossier sont transmises aux professionnels intervenant dans votre examen. Sauf opposition de votre part, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation du service par l'Assurance Maladie ou par ses prestataires. Elles sont conservées au maximum vingt ans, à compter de votre dernière venue au centre, puis sont détruites.

Vous êtes également informé que l'hébergement de ces données est assuré par une société française certifiée pour l'hébergement de données de santé qui garantit la sécurité ainsi que la confidentialité de l'ensemble de vos données.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données qui vous concernent. Ces droits s'exercent sur demande écrite auprès du Directeur de votre organisme de rattachement ou de son (sa) Délégué(e) à la Protection des Données. En cas de difficultés dans la mise en œuvre des droits énoncés ci-dessus, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Le Centre d'examens de santé près de chez vous :



Gare de Narbonne
9 avenue Pierre Semard
11100 NARBONNE (face à la gare)
OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI
de 7h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Maison médicale de garde
Centre Hospitalier
15 bd Pasteur
11200 LÉZIGNAN CORBIÈRES
OUVERT LES 2^e ET 4^e MERCREDIS DU MOIS
de 7h45 à 16h00

Maison Médicale de Garde
École Paul LACOMBE
Rue Déodat de Séverac - 11000 CARCASSONNE
OUVERT LES LUNDIS ET LES VENDREDIS
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

POUR VOUS INSCRIRE OU EN SAVOIR PLUS

04 68 35 99 00

ces.siteaude@assurance-maladie.fr

Webformulaire : <https://www.cpam66.fr/rdv-ces11/>

Site : ces-occitanie-mediterranee.fr

Doctolib : www.doctolib.fr



Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.ameli.fr rubrique « examen de prévention en santé ».

ameli.fr



Et si je faisais
le point sur
ma santé ?

L'examen de prévention en santé

Prenez un temps pour vous :
l'Assurance Maladie vous offre un
examen de prévention en santé
personnalisé dans un Centre
d'examens de santé près de chez vous.

L'examen de prévention en santé, c'est quoi ?



Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute

vous accueille dans un lieu unique.



1
Un agent d'accueil vous informe sur vos **droits en santé** et vous accompagne, si besoin, dans vos **démarches** (carte vitale, complémentaire santé, déclaration du médecin traitant, mon espace santé...).



2
Des professionnels de santé (médecins, infirmiers) abordent avec vous **vos préoccupations** et répondent à **vos questions**.



3
Des examens médicaux et des analyses **biologiques** réalisés au CES, vous sont proposés **selon votre situation**.



4
Le médecin **envisage avec vous les suites à donner** à votre examen de prévention en santé (médecin traitant, tabacologue...).



5
Le **compte-rendu de votre examen de prévention en santé** **vous est expliqué**, et avec votre accord, est envoyé à votre médecin traitant.

Un moment privilégié pour :

- Faire un point sur ma santé
- Obtenir des conseils personnalisés
- Bénéficier d'actions de dépistage
- Connaître les aides proposées par l'Assurance Maladie

Pour vous inscrire, c'est facile :

- Par internet : voir au dos
- Par courrier ou par mail : via le bulletin d'inscription
- Par téléphone : au numéro présenté au dos du document



L'examen de prévention en santé n'est pas obligatoire !